

vidange ; de faire le lavage des égouts ; de répandre à profusion le chlorure de chaux dans l'égout ; de s'assurer d'une bonne distribution d'eau potable ; de faire entendre à la population, que la malpropreté, l'encombrement et la misère constituent les milieux les plus favorables à la propagation du choléra ; de faire une réglementation rigoureuse pour les hôtels, les maisons de pension et les manufactures, etc. ; d'exercer une grande surveillance sur le public voyageur ; de se munir, dans les villes surtout, d'étuves à vapeurs sous pression (système Geneste et Herscher) ;

Une digression ici :

Il est regrettable de ne voir dans les villes de la province aucune étuve à vapeur sous pression pour la désinfection. Le prix n'est pas si élevé qu'on puisse reculer devant cette acquisition si utile.

Assistance publique

Dès l'apparition du choléra, l'Administration sanitaire doit ouvrir des hôpitaux pour les indigents ; par des allocations extraordinaires accordées aux médecins et aux pharmaciens, elle doit mettre à la disposition de tous, les soins les plus pressés. En agissant vite, en traitant la diarrhée prémonitoire, on augmente singulièrement les chances de guérison. Puis, deux moyens sont indispensables pour combattre la propagation du choléra comme des autres maladies infectieuses et contagieuses : l'isolement et la désinfection. D'abord le malade sera isolé dans la chambre qui reçoit le plus d'air et de lumière solaire, et qui est la plus facile à ventiler. On supprimera de la chambre le tapis et les tentures, etc. Tous les efforts devront tendre à empêcher l'infection de l'air. Pour cela il faut déposer à l'avance, au fond des vases destinés à recevoir les matières vomies et les matières fécales des solutions fortes de sulfate de cuivre ou de chlorure de zinc. Les linges de corps et de literie souillés par les déjections doivent être plongés, avant de sortir de la chambre, dans de l'eau bouillante tenant en solution de sulfate de cuivre ou de chlorure de zinc ; les vêtements, s'ils sont susceptibles d'être lavés, seront soumis au même traitement de désinfection.

Les tissus en laine seront désinfectés par l'étuve à vapeur sous pression (100°) ou par les fumigations de soufre

Dans les fosses d'aisances, il sera bon d'y jeter toutes les semaines